



Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

✉ : ffam@moulinsdefrance.org - 🌐 : www.moulinsdefrance.org

Flash FFAM N° 150-JANVIER 2016

☎ : 02 38 06 00 67 - ✉ : ffam@moulinsdefrance.org 🌐 : www.moulinsdefrance.org

Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Flash pdf en ligne : <http://www.moulinsdefrance.org/flash/flash.pdf>

Mentionnez sur tous vos documents y compris sur votre bulletin périodique votre affiliation à la FFAM. Créez un lien dynamique pointant vers le site de la FFAM www.moulinsdefrance.org sur le site de votre association

Le président et le conseil d'administration vous renouvellent leurs vœux de Bonne et Heureuse Année 2016

Sommaire

Bienvenue
Agenda
Actualité juridique et administrative
Moratoire
Inscription au Congrès
JPPM 2016
Paiement des cotisations
Publications

Bienvenue

Bienvenue à l'Association pour la réhabilitation du Barrage de Beauregard à Agen (47) sur la Garonne, et à son nouveau président, Michel Pierre de l'association des Moulins du Lot-et-Garonne, qui a milité pour sa sauvegarde et qui a sollicité son affiliation à la FFAM comme association locale. "Ce n'est pas un moulin mais nous voulons réhabiliter cet ouvrage pour la production hydroélectrique et aussi pour d'autres raisons notamment l'alimentation en eau de l'agglomération agenaise".

Cette association compte désormais une centaine d'adhérents. Mail : maitrepierre.moulin@wanadoo.fr.

Agenda

Bureau FFAM : samedi 23 janvier 2016

CA : samedi 20 février 2016

Congrès FFAM : 29,30 avril, 1^o et 2 mai 2016, à Cosne sur Loire dans la Nièvre en Bourgogne.

AG de la FFAM : 1^o mai au matin. Programme et bulletin d'inscription en ligne depuis début janvier

www.moulinsdefrance.org/Encours/inscr_congres.pdf

Actualité juridique et administrative

Le dépôt d'un Amendement sur la Loi Patrimoine

Suite à nos sollicitations et à différents contacts, des sénateurs ont interrogé Mme Pellerin sur le sujet des moulins lors de son audition devant la commission des affaires culturelles, le mercredi 16 décembre 2015. Le compte rendu complet a été publié, vous le trouverez à ce lien :

www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20151214/cult.html#toc5

A noter la réponse de la ministre : elle surestime l'importance du "groupe de travail", mais elle ne peut plus ignorer la question...

Il faut poursuivre la sensibilisation des sénateurs en vue de la séance publique (fin janvier) ; Nos propositions d'amendement ont par ailleurs bien été transmises à la Sénatrice Rapporteur, en vue de l'examen du texte en commission au Sénat mi-janvier.

Le recours contre le décret du 01-07-2014 que nous avons engagé en même temps que d'autres fédérations a été rejeté par le Conseil d'État. Ce résultat est le reflet de la politique de destruction que mène la DEB. Nous allons l'examiner avec les moyens dont nous disposons et l'aide qualifiée de notre avocat M^o Jean François Remy. Il faut que les personnes élues et membre des commissions se resserrent autour du Bureau pour trouver les bonnes analyses et les actions à mettre en œuvre pour contrer ces attaques contre les moulins.

La veille juridique est un élément essentiel de notre sauvegarde. Il faut l'utiliser pour notre combat et non contre nos instances. La FFAM n'existe que grâce et pour ses associations adhérentes. Notre combat est difficile. Nous avons perdu une bataille mais pas la guerre.

Nos dossiers en cours (Amendements sur la loi Patrimoine et Moratoire) sont bien engagés. Ils aboutiront à un résultat positif si nous nous investissons tous ensemble.

INTOX ou INFO : Une lettre récente de Mme la ministre de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie aux préfets et actuellement en circulation sur le net, nous donne de sérieuses raisons d'espérer une évolution de l'attitude de l'administration. N'étant pas destinataire de ce courrier, La FFAM veut en savoir plus.

Consultation de la lettre sur notre site www.moulinsdefrance.org

Cartographie des Rivières

Rappel aux présidents d'associations : la cartographie des rivières demandée aux DDT par le MEDDE en juin devait être terminée en décembre. L'information des propriétaires de moulins et de leur système hydraulique a été faite très irrégulièrement, tardivement et souvent pas du tout. Dans certains départements des réunions d'information ont eu lieu. Le problème est que de nombreux canaux de moulins ont été classés en cours d'eau avec toutes les conséquences que cela entraîne, par exemple un canal cadastré propriété du moulin devient la propriété des 2 riverains ????. Il faut être vigilant et prendre contact avec les DDT. Dans de nombreux cas les canaux sont mis de côté pour pouvoir évaluer plus sereinement leur classement.

Moratoire

La campagne de signatures qui se poursuit est en bonne voie.

Au 31 décembre 2015, les 125 formulaires parvenus au secrétariat de la FFAM se décomposaient de la manière suivante :

Collège des élus : (sénateurs, députés, présidents de communautés de communes, maires, conseillers municipaux, conseillers régionaux) : 50

Collège des personnalités : 21

Collège des institutions et associations: 54 représentant 34 276 personnes.

Toutes les associations adhérentes à la FFAM n'ont pas encore fait parvenir leurs signatures et celles de leurs élus (maires, conseillers, députés, sénateurs...). L'objectif étant d'en collecter le maximum dans les prochains jours.

Téléchargez le moratoire sur www.moulinsdefrance.org/doc/moratoireFFAM.pdf

Inscription au Congrès

Cette année, le congrès se déroulera du 29 avril au 2 mai, à Cosne sur Loire et est organisé par l'AMMN (Moulins du Morvan et de la Nièvre). Toute cette équipe a travaillé sans relâche avec beaucoup de passion et d'engagement pour nous accueillir et nous présenter leur très belle région et de très beaux moulins entre Loire et Nohain.

Inscrivez vous dans les meilleurs délais. Le nombre de places est limité à 110 congressistes.

Le bulletin d'inscription est en ligne sur le site internet de notre Fédération.

www.moulinsdefrance.org/Encours/inscr_congres.pdf

Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins 2016

La 19e édition aura lieu samedi 18 et dimanche 19 juin sur le thème «Métiers et savoirs-faire ».

Associations, collectivités, professionnels du tourisme, artisans ou particuliers, ...faites découvrir les richesses et la diversité de notre patrimoine local !

Depuis 1995 la FFAM organise les Journées des Moulins traditionnellement le 3^e week-end du mois de juin.

Renvoyez votre inscription avant fin mars par mail à l' association territoriale dont vous êtes adhérent, ou à la FFAM si vous êtes une association locale, un membre individuel, ou non-adhérent.

www.moulinsdefrance.org/Encours/inscr_JdesM.pdf

Correspondant FFAM : journeesmoulins@moulinsdefrance.org

Paiement des cotisations 2016

Rappel : les cotisations sont inchangées pour 2016

Votre cotisation comprend l'assurance responsabilité civile (contrat en ligne portail du site FFAM www.moulinsdefrance.org/Encours/contrat_assurances.pdf), et inclut 1 abonnement à la revue trimestrielle Moulins de France, destiné à la bibliothèque de l'association

Si vos coordonnées ont changé, veuillez nous préciser à quelle adresse la revue doit être expédiée.

Pensez à faire la promotion de la revue, et envoyez vos listes d'abonnés à la revue Moulins de France.

Vous recevrez l'attestation de règlement de cotisation ainsi que l'attestation d'assurance après enregistrement de votre règlement.

NB: *pour l'augmentation des cotisations en 2017 pensez à anticiper une augmentation des tarifs lors de votre AG de cette année (voir courrier du président).*

PUBLICATIONS

Pour tout savoir sur les moulins...

L' Annuaire de la Meunerie Française 2016 paraîtra fin mars.

- Liste des moulins par région et département avec leurs coordonnées, organigramme et plafond d'écrasement.
- Groupements commerciaux.
- Organismes nationaux et internationaux.
- Statistiques actualisées.
- Répertoire des fournisseurs.

Association nationale de la meunerie française, 93 rue du Docteur Sureau. 93160 NOISY LE GRAND
Tél. : 06 33 08 32 1

"ANCIENNES USINES À EAU DE SAINT-JEAN-LE-VIEUX et «ANCIENNES USINES À EAU DE JUJURIEUX"

Passionnés par l'histoire locale, Jacques Grimbot et Jacques Ruty, membres de l'association, les Amis du Patrimoine de Jujurieux dans l'Ain, ont prévu de publier successivement 5 ouvrages relatifs aux anciennes usines à eau, sur 5 communes différentes.

Dans le courant du mois de janvier 2016, vont paraître les deux premiers volumes : "ANCIENNES USINES À EAU DE SAINT-JEAN-LE-VIEUX" et ANCIENNES USINES À EAU DE JUJURIEUX"

Bientôt suivront Cerdon, Poncin et enfin Saint-Jérôme.

Ces deux premières publications, vendues au prix de 20 euros, présentent l'histoire des moulins, battoirs, papeteries et autres. Le premier volume contient également des généralités communes à l'ensemble. Illustrés de nombreuses photographies, plans et schémas en quadrichromie, ils proposent un texte rigoureux s'appuyant, entre autres, sur les documents des archives départementales (cotes fournies) et plus particulièrement sur les actes notariés. Sont aussi évoqués, l'aspect technologique des installations, l'origine des lieux-dits, les familles d'usiniens et leur généalogie.

Tirés à 50 exemplaires seulement, vous pouvez les réserver en prenant contact :

- pour Saint-Jean-le-Vieux avec Jacques Ruty, jacques.ruty@sfr.fr
- pour Jujurieux avec Jacques Grimbot, jacques.grimbot@wanadoo.fr

Voir le site : <http://patrimoinejuju.pagesperso-orange.fr>

Les moulins de la Seille jurassienne. L'association de Sauvegarde des Moulins du Jura, fondée en 2004, a débuté son activité en entreprenant de dresser un inventaire des sites hydrauliques - et éoliens - du département. De son côté Bernard Bichon, a conduit depuis de longue années des recherches en archives et sur le terrain sur les moulins du Jura. C'est à lui que nous devons la rédaction de cet ouvrage qui présente les moulins d'une rivière au très riche patrimoine hydraulique. Ouvrage broché, format 21x26, 220 pages, novembre 2015, richement illustré de photos noires et couleurs, carte, schémas. Prix : 28 € (33 € franco). Sur commande : Les Moulins de la Seille, 12 rue de l'Étang Guyot 39230 Fouleray.

Hydroélectricité & continuité écologique, Guide à destination des porteurs de projets édité par ADEME Bourgogne, septembre 2015, à télécharger sur www.moulinsdefrance.org/doc/Guidehydroelectricite_ADEMEBourgogne2015.pdf/

Téléchargez le calendrier de la FFAM sur www.moulinsdefrance.org/doc/calendrier2016.pdf